

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHÔNE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/47

**ABROGATION DE L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT N°6
DELIVRÉE À MONSIEUR ALEX VOISIN**

Le Maire de Valserhône,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-2 ;

VU le code de la route ;

VU le code des transports ;

VU le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

VU l'arrêté municipal n° 32/82 en date du 20 mars 1982, limitant le nombre des autorisations de stationnement de taxis sur la commune de Valserhône ;

VU la demande d'agrément de Monsieur Alex VOISIN en date du 07 février 2023 pour procéder à la cession à titre onéreux de l'autorisation de stationnement n°6, au profit de Monsieur Benoit VOISIN ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire en date du 15 février 2023 pour la reprise à titre onéreux de l'autorisation de stationnement n°6 par Monsieur Benoit VOISIN ;

CONSIDERANT que Monsieur Alex VOISIN a conclu un compromis de vente en date du 30 janvier 2023 avec Monsieur Benoit VOISIN pour céder à ce dernier l'autorisation de stationnement n°6 dont il était bénéficiaire ;

ARRETE

Article 1: L'arrêté municipal en date du 12 juin 2010 portant autorisation de stationnement n°6 d'un véhicule taxi sur la commune de Valserhône au profit de Monsieur Alex VOISIN est abrogé.

Article 2: Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 3: Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20230321-AR-23-47-AI
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Article 4: Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale, et Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait à Valsenhône, le 20 mars 2023

Le Maire,

Régis PETIT



Mis en ligne le : 13 avril 2023

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20230321-AR-23-47-A1
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023